

Jacques Guilhaumou

Le Discours de salut public d'Hébert au Club des Jacobins le 21 juillet 1793. Une rhétorique de la minorité politique.

Jacques Guilhaumou, « Le discours de salut public d'Hébert au club des Jacobins le 21 juillet 1793. Rhétorique d'une minorité politique », in *Minorités politiques en Révolution*, sous la dir. de Christine Peyrard, Aix-en-Provence, PUP, 2007, p. 43-63.

I - Présentation

Au cours de l'été 1793, les Cordeliers occupent une place importante sur la scène politique parisienne ; ils le doivent en grande part à leur captation réussie de l'héritage de Marat mort¹. Ainsi, autour des Cordeliers s'agrègent progressivement une partie des Jacobins parisiens, les femmes révolutionnaires, les envoyés des départements pour la fête de l'union autour de la nouvelle constitution, le 10 août, les patriotes réfugiés du Midi et les sectionnaires les plus radicaux. Telle est l'éventail de la configuration politique, qui s'autodésigne comme « mouvement révolutionnaire », dans un processus historique nous entraînant, de mot d'ordre en mot d'ordre, vers la demande de mise à l'ordre du jour de la Terreur, le 29 août au club des Jacobins, et sa consécration officielle par la Convention le 5 septembre. Nous n'allons pas présentement décrire ce processus, dans la mesure où nous en avons rendu compte ailleurs².

Notre objectif est plutôt d'apprécier sous un point de vue particulier - la rhétorique politique - la position cordelière dans cette conjoncture marquée plus largement par la montée en puissance d'un mouvement national unitaire sous l'hégémonie d'une groupe dirigeant, en l'occurrence la majorité montagnarde au sein de la Convention, et tout particulièrement au sein du Comité de Salut Public et du Comité de sûreté générale, qui impose, dès l'automne 1793, la formation d'un « gouvernement révolutionnaire ». Ce mouvement national ne peut se mettre en place que par des initiatives multiples, dont une part relève d'initiatives relativement autonomes, tout en demeurant des éléments de l'ensemble, pour reprendre des termes gramsciens³.

¹ Voir notre ouvrage sur 1793. *La mort de Marat*, Bruxelles, Complexe, 1989.

² Dans « La formation d'un mot d'ordre : « Plaçons la terreur à l'ordre du jour » (15 juillet - 5 septembre 1793), in *La rhétorique du discours, objet d'histoire (16^{ème}-20^{ème} siècles)*, sous la dir. de J. Guilhaumou, *Bulletin du Centre d'analyse du discours*, N°5, p. 149-196.

³ Voir en particulier les *Cahiers de prison* N°24 et 25 d'Antonio Gramsci, Paris, Gallimard, 1991.

L'action, les mots d'ordre, le programme du mouvement cordelier constituent alors l'initiative autonome la plus marquante au cours de l'été 1793. Nous sommes en effet confronté à une minorité politique agissante qui contribue à l'identité jacobine du moment, tout en se singularisant par ses différenciations et ses contradictions propres. Sa contribution majeure au mouvement relève de son insistance sur des principes qui « se fondent sur la réalité effective des forces et de la lutte », en l'occurrence « les courants populaires du 'droit naturel' »⁴. Il est en effet bien connu que le Club des Cordeliers, dont l'emblème est « l'œil de la surveillance », a pour objectif principal de dénoncer au tribunal de l'opinion toute atteinte aux droits de l'homme, quitte à servir ainsi de garant en matière de droit naturel déclaré et réalisé⁵. Son espace de différenciation, par rapport au réseau plus classique du club des Jacobins, nous renvoie à son influence diffuse, hors les murs du club des Cordeliers et des sections parisiennes les plus proches, là où il s'agit localement de « prendre des droits », donc au sein d'une mouvance difficile à cerner, il est vrai. Sa contradiction principale - de plus en plus explicite au cours de l'été, puis de l'automne 1793 -, tient à son programme d'organisation du pouvoir exécutif, en appui sur le réseau des sociétés populaires, qui nous renvoie au phénomène du fédéralisme jacobin, difficilement compatible avec le légicentrisme de la Convention⁶.

Autonomie relative, donc différenciation, contradiction, voire répétition - nous pensons en particulier à la réitération de la figure souveraine du « peuple qui se lève » dans le discours des dirigeants cordeliers- constituent une minorité politique qui, en deçà de son échec suite à l'arrestation et à l'exécution des dirigeants cordeliers en mars 1794, contribue un temps à l'identification de la Révolution au mouvement d'émancipation des « groupes subalternes », et permet ainsi d'affirmer leur présence dans l'activité du nouvel Etat de droit⁷.

⁴ Expressions de Gramsci dans le *Cahier de Prison* N°27, *op. cit.*, p. 341. Voir également Florence Gauthier, *Triomphe et mort du droit naturel*, Paris, PUF, 1992.

⁵ La référence en ce domaine demeure l'ouvrage d'Albert Mathiez, *Le Club des Cordeliers pendant la crise de Varennes et le massacre du Champ-de-Mars*, Paris, 1910. Les publications de sources par Jacques De Cock dans *Les Cordeliers dans la Révolution française*, 2 vol., Fantasques Editions, 2002, ouvrent de nouvelles perspectives de recherche.

⁶ Voir sur ce point J. Guilhaumou et R. Monnier, « Les Cordeliers et la République de 1793 », in *Révolution et République. L'exception française*, sous la dir. de M. Vovelle, Paris, Kimé 1993. Voir aussi, sous la direction de Bernard Cousin, *Les fédéralismes. Réalités et représentations (1789-1874)*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1995.

⁷ Gramsci précise qu'il convient de prendre en compte « la valeur inestimable » de « toute trace d'initiative autonome de la part de groupes subalternes », même si ces groupes manquent d'autonomie politique et donnent à leurs actions un tour plutôt défensif, donc fragmenté dans la mesure où ils demeurent dans le champ d'intervention de l'hégémonie active du groupe dominant qui tend à abolir à terme les formes d'autonomie, en les incorporant dans le mouvement général. Voir en particulier le *Cahier de prison* 25, intitulé « Au marges de l'histoire. Histoire des groupes sociaux subalternes », *op. cit.* p. 309 et 311. Dans cette perspective, il est concevable de considérer que le mouvement cordelier se

L'historien linguiste se pose alors la question du poids des arguments mis en oeuvre par les Cordeliers pendant l'été 1793 dans leurs discours, au point de rendre visible une certaine forme d'autonomie politique. A ce titre, il inscrit sa démarche dans une interrogation sur les procédures de « redescription rhétorique » mis en œuvre par les dirigeants cordeliers, et Hébert en premier lieu. Proposée par l'historien Quentin Skinner⁸, la notion de « redescription rhétorique » renvoie à une technique d'invention rhétorique visant à modifier l'opinion des auditeurs par le recours aux règles classiques en matière d'éloquence. La « redescription rhétorique » procède alors de la réduction ou de l'amplification, de la dépréciation ou de l'élévation d'arguments coextensifs à l'action suscitée, selon l'ampleur que l'orateur veut accorder à telle ou telle argument. Il s'agit alors d'exhiber les vertus de l'action par une procédure de « rhétorification » qui tend à donner une acuité particulière aux arguments pour faire mieux saisir à son auditoire leur valeur sur le moment. Plus un orateur arrive à persuader son auditoire par des termes évaluateurs de l'action dans des circonstances sur lesquelles l'accent n'avait pas été mis jusque là, plus il agrège autour de lui ceux qui l'entourent, en copartageant avec eux les arguments de l'action publique qu'il emploie. Tel est le cas exemplaire, nous allons essayer de le montrer, du discours d'Hébert au club des Jacobins du 21 juillet 1793.

Hébert est admis au club des Jacobins le 6 janvier 1793. Certes il est alors Substitut du Procureur de la Commune de Paris, auprès de Chaumette, également admis le même jour. Cependant Le *Journal des débats des Jacobins*, dans son compte-rendu de la séance, note qu'il est surtout connu par « le patriotisme de ses lettres du *Père Duchesne* ». D'autres journalistes précisent, dans leurs comptes-rendus des séances du club qu'Hébert s'avère capable d'énoncer « un éloquent discours » dans le contexte d'« une discussion très animée et du plus grand intérêt [...] sur les moyens de sauver la république »⁹. Qu'en est-il de cette rhétorique hébertiste de salut public ? Dispose-t-on d'un matériau plus vaste que le relevé ponctuel de telle ou telle intervention d'Hébert à la tribune des Jacobins ?

A l'occasion d'une recherche sur les Cordeliers et leurs mots d'ordre en 1793, nous avons collecté l'ensemble des notes prises par les journalistes sur les discours d'Hébert à la Commune, aux Jacobins et aux Cordeliers. L'un de ces

constitue en porte-parole d'une partie des classes subalternes, sous réserve d'une identification sociale plus précise d'une telle « alliance » de classes.

⁸ Tout particulièrement dans *Reason et Rhetoric in the Philosophy of Hobbes*, Cambridge University Press, 1996. Voir aussi le chapitre 6 de l'ouvrage de Kari Palonen sur *Quentin Skinner. History, Politics, Rhetoric*, Cambridge, Polity, 2002.

⁹ Il s'agit du journaliste des *Annales de la République française* à propos de la séance du club du 8 mars (voir la note 14). Les journaux cités ont été consultés principalement à la BNF, mais aussi dans d'autres bibliothèques parisiennes, voire aux Archives Nationales.

discours prend alors un relief particulier : il s'agit du « foudroyant réquisitoire », et pourtant particulièrement bien argumenté, contre le Général Custine le 21 juillet 1793 au club des Jacobins.

A cette occasion, le *Journal de la Montagne* note « l'intérêt le plus vif » des jacobins au cours d'une des plus belles séances de la société : « tous les membres de la société, tous les citoyens des tribunes se levant à la fois par un mouvement simultané, agitant leurs chapeaux et couvrant à trois reprises l'orateur de leur applaudissement ». C'est à ce titre que la plupart des journalistes rendent compte de ce discours de manière plus ou moins substantielle. Dans la mesure où ce discours, nous le verrons, suit avec une grande fidélité les règles classiques de la disposition rhétorique, il s'est donc avéré possible de le reconstituer avec précision en associant les divers comptes-rendus que nous avons collectés. Le résultat, soumis présentement au lecteur, nous semble particulièrement significatif d'une *rhétorique de salut public* dont il est rarement fait mention de façon précise, c'est-à-dire dans ses modalités à la fois idéologiques et rhétoriques.

A défaut de disposer d'un discours publié par les soins d'Hébert lui-même, comme le font nombre de dirigeants Jacobins, nous proposons donc une reconstruction d'un discours sur la base des normes rhétoriques qu'il utilise, donc d son usage des règles les plus classiques en matière de redescription rhétorique. Ainsi nous pouvons témoigner d'une certaine éloquence d'Hébert *a contrario* de son image de démagogue ou d'homme sans grand caractère politique que l'on retrouve dans l'historiographie jusqu'à nos jours, et au-delà de son style populaire mieux connu à travers la figure du *Père Duchesne*¹⁰.

Dans la mesure où nous avons inséré le commentaire historique de ce discours au fur et à mesure de son déroulement, donc dans les notes, nous nous contentons, dans cette rapide présentation, d'en marquer les spécificités rhétoriques.

De fait, une autre source inédite s'avère ici tout aussi utile. Il s'agit du « traité de rhétorique » qui se trouvait sur le bureau de Chaumette, et dont il disposait pour écrire ses interventions à la Commune de Paris¹¹. Hébert et Chaumette appartiennent, certes avec d'importantes nuances, à la même mouvance politique, le club des Cordeliers : ils interviennent conjointement à la Commune de Paris. Ainsi, mieux qu'un traité ordinaire de rhétorique, cette compilation

¹⁰ Ainsi Nicole Bossu, dans sa biographie sur *Chaumette, porte-parole des sans-culottes*, Paris, CTHS, 1998, écrit que « ce grand journaliste manquait certainement de caractère » (p. 276), qu'il agissait « par ruse et subtiles variations » (p. 337). Sur la figure du *Père Duchesne*, vois notre étude, « Les mille langues du Père Duchêne : la parade de la culture populaire pendant la Révolution française », *Dixhuitième siècle*, N°18, 1986, p. 143-154.

¹¹ Ce traité se trouve dans ses papiers saisis et conservés aux Archives Nationales, T 604 (1). Nicole Bossu, dans *Chaumette, porte-parole des sans-culottes*, *op. cit.*, ne fait pas mention de ce traité au moment où elle caractérise Chaumette comme « la voix de la Commune », p. 184

peut se servir de mesure, si l'on peut dire, de la normativité rhétorique du discours d'Hébert. Ce traité présente aussi l'avantage de donner les définitions d'abord des lieux communs de l'invention rhétorique, puis des parties de la disposition pour se terminer par une série de tropes du discours - dont nous ne ferons pas bien sûr l'inventaire dans ce cas précis - soit 44 notions « rhétoriques » au total.

L'exorde du discours est facilement identifiable dans la mesure où elle est désignée par le journaliste lui-même en deux temps usuels : l'annonce du sujet, en l'occurrence la dénonciation de Custine, et la manière de « gagner la bienveillance de ses auditeurs » par l'usage d'un lieu commun, la similitude, présentement entre l'attitude de Marat et celle d'Hébert.

La narration, en tant que « manière de montrer une chose en développant les parties entre elles du fait », ici les crimes du Custine, s'organise autour de deux autres lieux communs : d'une part la comparaison, en tant que « mise en parallèle de deux choses de même nature », en l'occurrence la trahison de Dumouriez et celle de Custine ; d'autre part les circonstances qui « expriment la personne, la chose, le lieu, les motifs, la manière et le temps », donc montrent, jusque dans son insolence, la scélérateuse de Custine.

La réfutation, « partie dans laquelle l'orateur s'attache à détruire les raisons, les arguments et les preuves que son adversaire lui oppose », s'en prend à la presse modérée, qui défend l'innocence de Custine. Hébert s'efforce, pour ce faire, de fournir une nouvelle preuve - l'attitude des amis de Custine dans les rues de Paris - et un nouvel argument - la disette factice de pain - de la trahison de Custine. Au terme de ce temps central de la disposition, la rhétorique de salut public s'annonce par l'énoncé « Ce sont les moyens qu'on emploie pour nous faire perdre le fruit de nos moyens » qui présuppose l'existence négative des moyens du crime auxquels vont répondre positivement des énoncés propres aux moyens de salut public, surtout sur la base du phénomène discursif de la thématization (C'est ... ») et d'une modalité d'ordre (« Il faut... »), décrits par ailleurs comme particulièrement caractéristiques du discours de salut public pendant l'été 1793¹².

Ainsi la péroration, « couronnement du discours » dans la mesure où l'orateur y réfute « en peu de mots les principales choses qu'il a combattues dans son discours », s'organise autour d'un mot d'ordre, présenté là encore sous la forme d'une thématization : « Ce n'est plus seulement Custine qu'il faut bannir et destituer, ce ne serait qu'un remède imparfait au mal, ce sont tous les nobles qui figurent dans notre armée, dans la magistrature partout ! ». Pour aboutir à une telle proposition concrète de moyen salut public, Hébert prend de nouveau appui sur la similitude avec Marat et l'amplifie par l'usage de toute une série de figures qui traduisent « avec énergie les combats tumultueux » soulignés par

¹² Cf. notre étude « La formation d'un mot d'ordre : « Plaçons la terreur à l'ordre du jour » (15 juillet – 5 septembre 1793), *op.cit.*

l'interruption des orateurs : la métaphore bien sûr, avec Custine assimilé successivement à un serpent, puis un loup enragé, mais aussi la répétition, en l'occurrence de la trahison conjointe de Dumouriez et Custine, et bien d'autres, jusqu'à « un amas multiple de pensées, de tableaux et d'images entassées les unes sur les autres qui rendent le discours sonore et majestueux » -figure dite de la conglobation - autour du mot d'ordre de destitution des nobles à la tête des armées, une fois acquis la destitution et l'arrestation de Custine.

En fin de compte, le discours d'Hébert, particulièrement énergique, radicale dans son contenu idéologique, s'avère d'un grand classicisme sur le plan rhétorique. Tel serait le propre d'une rhétorique de salut public, que nous qualifions alors de *rhétorique de la minorité* dans la mesure où son caractère profus s'exprime par l'usage de figures répétées, et structurantes d'une argumentation limitée dans un champ définitionnel restreint. D'ailleurs, « le traité de rhétorique » commence par la définition elle-même en tant qu'elle n'est pas « autre chose que l'explication claire et ornée de l'origine et de la nature d'une chose » : il s'agit dans le discours d'Hébert de la définition de la trahison de Custine sur la base d'un nombre limité d'arguments. Ici le phénomène de « redescription rhétorique » procède de la façon simple soit à la réduction, soit à l'amplification rhétoriques des arguments selon la hiérarchie des « intérêts » de salut public. Le principe de la répétition y occupe une place importante, tout en demeurant étroitement lié aux particularités concrètes du moment.

Par contraste, la *rhétorique de la majorité*, sur le modèle des orateurs à l'Assemblée Nationale, procède d'une créativité discursive dans le fait même de l'articulation permanente entre l'association des principes à leur expression dans une langue philosophique et la multiplication des moyens rhétoriques mis en œuvre selon des normes variables, parfois nouvelles¹³. Ce qui explique aussi l'appel paradoxal des législateurs au laconisme, voire à l'antirhétorique¹⁴ lorsqu'il s'agit d'imposer le langage de la loi, sur le modèle des décrets de l'Assemblée nationale, à l'encontre des paroles profuses, exagérées.

¹³ Les travaux récents en ce domaine sont présentés dans *Une expérience rhétorique. L'éloquence de la Révolution*, sous la dir. de E. Negrel et J.-P. Sermain, Oxford, Voltaire Foundation, 2002. Voir plus particulièrement la contribution de Sonia Branca, « A propos d'un affrontement entre Maury et Clermont-Tonnerre : peut-on parler de deux modèles de rhétorique politique ? », p. 73- 87.

¹⁴ Voir sur ce point notre article « Rhétorique et antirhétorique à l'époque de la Révolution française » in *La légende de la Révolution française*, Clermont-Ferrand, Adosa, 1988, p. 149-160.

II – Au nom du salut public¹⁵

« Hébert s'élance à la tribune et réclame la parole au nom du salut public.

Ce n'est pas sans étonnement que je vois qu'on veut détourner la vue de la société, par une dénonciation contre Byron, de dessus un homme qui ne respira jamais que le crime, qui ne vit que pour le malheur de la patrie. Un scélérat consommé, un homme qui n'était connu dans l'assemblée constituante que par ses principes aristocratiques, un homme qui tient la plus belle armée de la république dans une oisiveté criminelle, un homme qui est le plus intime ami de Dumouriez, vient d'arriver à Paris¹⁶ pour consommer son crime, en achevant de vous tromper par ses mensonges. Il est un homme dangereux et qui peut perdre facilement la république, cet homme a succédé aussi à ses projets perfides. Son nom nous est que trop connu, ses crimes vous l'ont rendu odieux ; et à ce portrait fidèle, il n'est aucun de vous qui ne reconnaisse Custine. L'homme qui réunit tous les vices, l'homme qui perd insensiblement la république, c'est Custine !

(Hébert, après fait entrevoir, par cette exorde, une dénonciation importante, cherche à se concilier l'attention et la croyance de ses auditeurs¹⁷)

Hélas ! Je n'oublierai jamais les dernières paroles que Marat prononçait dans les derniers jours de son illustre vie... *Je suis*, disait-il, *le Cassandre de la révolution*. Ces paroles mémorables ont été pour nous comme le dernier chant du cygne. On a fait trop peu de cas des dénonciations de ce grand homme¹⁸. Reconnaissons notre faute enfin, et soyons plus authentique désormais. Marat composait un ouvrage qui dévoilait les crimes de Custine¹⁹ ; il succombe au moment où il achevait la première partie de cet important travail : puisque nous lui survivons, mettons la dernière main à l'œuvre, à ce sublime ouvrage qui aurait sauvé la république. Je suis à la tête... Et moi aussi, je veux dévoiler les

¹⁵ La version « longue » de ce discours a été établie principalement à l'aide comptes-rendus du *Journal des débats des Jacobins*, du *Journal de la Montagne*, du *Journal de Sablier* et de la *Correspondance politique de Paris et des départements*. Mais nous avons également pris en compte des apports, plus ponctuels, d'autres comptes-rendus journalistiques.

¹⁶ D'après la presse, Custine arrive à Paris vers la mi-juillet.

¹⁷ Voilà un bel exemple de conscience rhétorique de la part du *Journal de Sablier*. Elle justifie pleinement notre commentaire rhétorique, en préalable à l'édition de ce discours tout emprunt d'une éloquence de salut public.

¹⁸ Le portrait de Marat en dénonciateur est repris par d'autres jacobins, puis amplifié par Etienne Barry dans son *Essai sur la dénonciation politique* rédigé dans la semaine qui suit. , Voir sur ce point notre étude « Fragments of a Discourse of Denunciation (1789-1794) », *The Terror, The French Revolution and the creation of modern political culture*, volume 4, K. M. Baker ed. Pergamon, Nex-York-Oxford, 1994, p. 139-156.

¹⁹ Dans le dernier numéro du *Publiciste de la République française*, le N°242 du dimanche 14 juillet 1793, donc diffusé avec son assassinat le 13 juillet, Marat fournit une preuve de la trahison de Custine et de son état-major. Il précise également que Custine est en train de prendre la place de Dumouriez, préparant ainsi l'argumentaire d'Hébert. Voir le tome X des *Œuvres politiques* de Marat, éd. J. de Cock et C. Goetz, Bruxelles, Pôle Nord, 1995.

intrigues et faire tomber la tête des grands scélérats. O Marat ! Tu m'as tracé le sentier. Je marcherai sur tes pas²⁰. Si Marat, après avoir consacré sa vie et ses travaux à la liberté, n'eut pas toute la croyance qu'il méritait, accordons à ceux qui veulent vivre et mourir comme lui la justice qui lui a été refusée, et que ceux qui veulent dénoncer les ennemis du peuple soient plus heureux que lui.

Un homme né dans une caste qui a précipité la république dans tous les malheurs actuels, un homme qui s'était démasqué il y a déjà longtemps, Custine, a été appelé par le Comité de Salut Public pour rendre compte de sa conduite. Questionné, dit-on ; trouvé innocent et renvoyé²¹. S'il est vrai, il est bien incroyable ; sont-ce les faits qui ont manqués ? Et certes, il n'était pas besoin d'un compte pour le connaître, il ne fallait que comparer sa conduite, ses propos, sa correspondance et ses moyens avec ceux de Dumouriez pour le juger digne d'un décret d'accusation.

Cet ex-noble qui a brillé sur le théâtre politique²², suivons le pas à pas dans sa vie publique et privée. Je l'ai vu à l'assemblée constituante en 1790 défendant l'aristocratie, toujours vendu à la royauté ou au parti feuillant dont il était souvent l'organe²³ ; il savait se ménager un asile auprès des uns et des autres, se réservant un appui jusque parmi vous, et il comptait sur tous en cas de besoin. Si quelqu'un pouvait le nier, les journaux du temps à la main, je confondrais Custine lui-même. Après cela, il est incroyable que Custine ait pu être à la tête des armées de la république. Qu'on se rappelle le temps qui précéda la chute de Dumouriez, qu'on se rappelle le temps où je dénonçais ce général à cette tribune

²⁰ Une telle invocation à Marat est traduite de manière fictionnelle par Hébert, quelques jours plus tard, dans une prosopopée (« figure par laquelle l'orateur prête de l'action, des sentiments et un langage » présentement à Marat mort) durant laquelle Marat s'adresse en songe au *Père Duchesne* (N°264) pour l'adouber son successeur. Ce numéro du *Père Duchesne* est diffusé dans les rues de Paris pendant plusieurs jours – entre le 30 juillet et le 2 août -, preuve de sa forte diffusion. Sur la datation du *Père Duchesne*, non daté sur le pamphlet lui-même, par son écho majeur dans la presse, voir notre étude, « Dater le Père Duchesne (juillet 1793 - mars 1794), *Annales Historiques de la Révolution française*, 1996, N°1, p. 68-75.

²¹ De fait, les partisans de Custine font circuler des *Observations pour servir de réponse aux inculpations faites contre Custine*, Archives Nationales, AD I 51.

²² Custine, député noble libéral à l'Assemblée constituante a fait une brillante carrière parlementaire entre 1789 et 1791. Il est l'un des 53 députés qui parlent le plus souvent. Ses interventions, plutôt modérées, portent sur la nécessaire « conservation de la société », tout particulièrement en matière de « respect des propriétés ». Il se présente également comme l'un des grands spécialistes des affaires de défense nationale. Voir sa biographie dans le *Dictionnaire des Constituants* d'E. H. Lemay, Paris, Universitas, 1991, p. 254-257.

²³ Dans le numéro 266 du *Père Duchesne*, diffusé dans les rues de Paris le 31 juillet, Hébert écrit : « J'avais vu ce fanfaron à l'assemblée constituante faisant toujours *chorus* avec les aboyeurs de la liste civile pour écraser le peuple et donner au conard Capet tous les pouvoirs et l'autorité possible, afin d'écraser la liberté ».

et que j'avertis le peuple de sa défection prochaine²⁴ ; des écrivains stipendiés dirent fort haut que je voulais désorganiser l'armée, pendant ce temps là Dumouriez trahissait et projetait de livrer nos magasins. On nous accusait alors de perdre l'Etat, de poursuivre les meilleurs patriotes, eûmes-nous raison contre ceux qui nous appelaient anarchistes ?

Si j'examine la conduite de Custine par comparaison avec celle de Dumouriez, je la trouve exactement semblable²⁵. Dumouriez ayant un rival en tête se mit à la tête des patriotes pour le supplanter ; Custine ayant Dumouriez pour rival sembla se réunir aux patriotes pour terrasser ce traître. Général en chef de toutes les troupes sur la frontière, à la tête de la plus belle armée de la république, d'une armée de jacobins qui ne demande qu'à vaincre, qu'a-t-il fait ? Rien du tout ou le mal. Custine reste dans l'inaction, il ne songe pas à porter des secours à Mayence qui renferme nos magasins, il laisse prendre Condé et se flatte que Valenciennes sera prise. Revêtu de la toute puissance, il laisse une garnison de vingt-deux mille hommes dans Mayence qu'il voulait faire périr ; à la merci des ennemis, faute de secours, de munitions ou de vivres, ils seront obligés de capituler²⁶. Il a surtout tenté de perdre la république en attirant toutes les subsistances, les munitions du peuple depuis la frontière jusqu'à Compiègne, au-delà de ces mêmes frontières, afin de les livrer à l'ennemi, comme avait fait Dumouriez dans la Belgique, son prédécesseur et son modèle²⁷. Custine commet à son armée des actes de rigueur dont les plus grands despotes n'ont pas eu idée, il persécute les sociétés populaires de la république.... Quant il envoie des lettres à la Convention où il prêche d'égalité, chez lui, à l'armée, oubliant la dignité de républicain, il conserve tout l'orgueil et le faste du courtisan. Il vit splendidement comme un pacha. Je ne lui reprocherai pas de faire servir sa table comme un lâche, au milieu d'une armée qui, souvent, n'a que le pain qui lui est strictement nécessaire ; mais je lui reprocherai d'avoir une nombreuse argenterie, encore armoiriée, et qui pourtant n'est pas vieille, car elle date de 92.

²⁴ Nous l'avons vu, Hébert avait déjà prononcé, le 8 mars 1793, « un éloquent discours » à la tribune des Jacobins « pour rappeler les Dumouriez, les Dillon, les Custine et tous les généraux qui trahissent la liberté » (*Annales de la République française*). Et il ajoute en direction du peuple : « Il est temps de s'occuper du bonheur public ; il faut que le peuple, qui a fait la révolution, jouisse des fruits de cette révolution ; il est temps que les intrigants rentrent dans le néant ; il faut les exterminer » (*Journal des débats des Jacobins*).

²⁵ Cette comparaison a valeur de lieu commun, ce qui explique la vigueur de la réponse des partisans de Custine à ce parallèle : « Quand on répond aux détracteurs de Custine, en citant une foule de faits qui établissent avec évidence les sentiments purs et la conduite irréprochable de ce Général, ils ont l'audace et la mauvaise foi de répondre que Dumouriez se conduisait ainsi avant d'avoir manifesté sa trahison », *Observations..., op.cit.*

²⁶ La presse parle de la capitulation de Mayence. L'événement est donc dans tous les esprits.

²⁷ Hébert développe de nouveau cette comparaison dans le *Père Duchesne* diffusé le 31 juillet dans les rues de Paris, en y ajoutant une nouvelle preuve : « Revenons à ce garnement de Custine et prouvons aux incrédules (puisqu'il faut des preuves) que ce viédase est le second tome de Dumouriez [...] Il existe un billet signé de la main du traître Custine dans lequel il engageait le général Doiré à négocier la reddition de Mayence avec nos ennemis » (N°266).

C'est donc en ce temps que Custine ose faire apposer ses armes sur de la vaisselle, ce qui prouve qu'il s'attend à une contre-révolution. Et c'est le patriote au civisme duquel on fait semblant de faire croire !

Ces traits ne sont rien en comparaison de plus d'un trait d'insolence et de rébellion qu'offre sa correspondance avec les ministres. Tantôt il ne veut plus *correspondre avec un ministre ignorant* (je cite ses expressions), tantôt il a l'audace de dire que, quand un décret de la convention ne lui plaisait pas, *il en faisait des papillotes*.

Citoyens, Custine est un scélérat. Depuis qu'il est à Paris, la *Chronique* et autres feuilles à la dévotion de l'aristocratie²⁸ n'ont pas manqué de répandre que Custine avait cru devoir répondre enfin à toutes les calomnies qu'on n'a cessé de diriger contre lui, mais qu'il rendrait un compte éclatant de sa conduite, et ressortirait plus brillant du creuset de l'examen et vainqueur de la lutte dans laquelle on l'engage. Aujourd'hui cette même *Chronique* dit positivement qu'il retourne à son armée avec des pouvoirs plus étendus que dans le passé, et que le Comité de salut public, indigné, avait rendu un témoignage éclatant à son innocence²⁹.

(Plusieurs voix ; « Non, non, cela n'est pas »)

Citoyens, je n'ai pas dit que cela fût, mais que cela a été dit et écrit et qu'on ne répandait ce bruit que pour endormir les citoyens sur le compte de ce traître³⁰. Je n'attendais, en montant à cette tribune, à l'attention que vous prêtez à une dénonciation aussi grave, et j'en prévois l'effet. Je m'attendais à cet élan sublime de la société, et si je n'en eusse pas été persuadé, si je n'eus pas trouvé la société ainsi disposée, rien n'eut pu m'arrêter, j'aurai couru dans les rues, dans les places publiques, dénoncer ce traître au peuple lui-même. Je lui aurai dit qu'il sera vendu tant qu'il y aura des nobles à la tête des armées

(Vivement applaudi)

²⁸ Après la dénonciation des journalistes qui ont dressé un portrait flatteur de Charlotte Corday, leur bienveillance à l'égard de Custine les désigne comme modérés, et entame une campagne politique contre une partie de la presse parisienne pendant l'été 1793. Sur le cas de Charlotte Corday, voir G. Dermenjian et J. Guilhaumou, « le 'crime héroïque' de Charlotte Corday », *Le Panthéon des femmes. Figures et représentation des héroïnes*, sous la dir. de G. Dermenjian, J. Guilhaumou et M. Lapied, Paris, Publisud, 2004.

²⁹ Le texte de la *Chronique de Paris* du 21 juillet, incriminé par Hébert, est le suivant : « Il paraît que l'annonce de la destitution du Général Custine n'était nullement fondée, ou qu'il a su se disculper entièrement des reproches dirigés contre lui. On assure qu'il retourne à son poste avec un pouvoir assez étendu pour ne pas craindre d'être contrarié dans les mesures qu'il croie devoir prendre ».

³⁰ L'effet de cette dénonciation du journaliste de la *Chronique de Paris* est perceptible dès le lendemain dans la presse. Ainsi, le journaliste de *L'Abréviateur Universel* écrit le 23 juillet : « Nous disions hier que Custine était parti avec carte blanche pour repousser hors de nos frontières du Nord les satellites des tyrans. Mais cette nouvelle, répandue la veille avec affectation, ne se confirme pas », tout en faisant référence « au patriotisme qui dévoile les traîtres », en l'occurrence Hébert et le *Père Duchesne*.

Custine est un traître. Il se sentait si peu sûr de sa conscience, en venant à Paris, qu'il a cru devoir s'entourer des hommes de son état-major, qui ont servi Dumouriez, et de ses satellites ordinaires. Hier, aujourd'hui, je n'ai pu faire un pas sans en rencontrer sous tous les costumes. Ces coquins sont disséminés dans tous les lieux publics pour y faire l'éloge de leur général. Ils se répandent dans les rues, les cafés, les groupes et se mêlent dans le peuple pour accréditer cette assertion des gazettes brissotines³¹ que Custine est innocent, et connu hautement tel par le comité de salut public, tandis qu'il ne fut jamais suspect. Tandis que si on lui rendait justice, alors qu'il est convaincu même des crimes les plus graves, je vois déjà sa tête sous la guillotine.

IL n'y a pas de moyens que le crime n'emploie pour assassiner la vertu. Le peuple, depuis deux jours, se presse à la porte des boulangers pour avoir du pain³² ; on rejette la faute sur la municipalité, cette disette factice est encore un tour de Custine. Citoyens, ne vous y trompez pas, j'ai de fortes raisons de croire que c'est à ses amis, à ses adhérents que nous devons la disette qui se fait entendre depuis quelques jours à Paris, qui désole la capitale. C'est une de leurs ruses pour détourner l'attention du peuple, occupé de ses moyens de subsistance, de dessus de Custine qu'on se propose d'innocenter.

(On murmure et quelques signes d'improbation donnent à entendre à l'orateur que ses conjectures portent à faux, puisqu'il n'y a plus de trois semaines que la disette de pain factice ou réelle désole la ville de Paris, Hébert, sans se déconcerter prouve ce qu'il avance).

La capitale est abondamment fournie en vivres, mais les ennemis du peuple font tout ce qu'ils peuvent pour les faire disparaître. Vous en doutez, et on a trouvé à l'arche Marion des voitures de pain qui avaient été jetées à l'eau.

(A ces mots, il se fait un grand bruit et tous les auditeurs entrent en colère)

Ce sont les moyens qu'on emploie pour nous faire perdre le fruit de nos soins. C'est ainsi qu'on veut amener le peuple au dégoût de la liberté. C'est comme cela qu'on imagine qu'on fatiguera le peuple, c'est comme cela que les amis de Custine sont les amis de Cobourg, parce que partout les scélérats se tiennent par la main.

Citoyens, laissons toute discussion pour nous occuper que de ce serpent tellement insidieux que, si nous ne coupons pas la tête, nous périrons certainement de ses piqûres, et de nos blessures.

³¹ Là encore, Hébert s'en prend à la presse modérée, à vrai dire une presse d'opinion prise sous l'emprise grandissante de la presse de salut public comme nous le montrons dans « Les journaux parisiens dans les luttes révolutionnaires en 1793. Presse d'opinion, presse de salut public et presse pamphlétaire », in *La Révolution du journal (1788-1794)*, sous la dir. de P. Rétat, Paris, Editions du CNRS, 1989, p. 275-284.

³² Le journaliste des *Annales de la République Française*, note, à la date du 21 juillet : « Hier, la foule était si grande auprès de quelques boutiques de boulangers, l'empressement pour se procurer du pain était tel que plusieurs personnes furent frappés et renversés, et que l'on craignait pour ces boulangers ».

(Applaudi)

Jamais, je ne sentis plus vivement la perte de l'*Ami du Peuple* que dans cette circonstance. Marat, lorsqu'il est tombé sous le fer des aristocrates, s'occupait d'un travail qui eût infailliblement conduit Custine à la guillotine. il avait sur ce brigand les notions les plus claires ; il avait recueilli sur ce monstre un grand nombre de faits qui démontraient sa trahison ; il se proposait enfin d'en rajouter beaucoup d'autres. Ses découvertes, fruit d'un travail immense, lui avait procuré tous les renseignements qui pouvaient le démasquer. La première partie de ce travail est faite, il ne reste plus que la seconde. Il faut que ce travail soit achevé³³. Je demande que la société supplée Marat et qu'elle nomme une commission chargée de terminer ce travail, que la discussion s'engage sur Custine, et que tous ceux qui auront des dénonciations à faire contre lui soient entendus (Applaudi).

Quand il y a dans la campagne un loup enragé, une bête féroce et scélérate qui dévaste les troupeaux, sur le champ on sonne le tocsin de toutes parts, on se jette sur la bête enragé et l'on ne lâche point prise qu'un n'en ait délivré le pays. C'est là l'exemple de notre conduite envers un conspirateur.

Eh bien ! Levons-nous et demandons à la Convention l'acte d'accusation contre Custine.

(Oui ! Oui ! s'écrie unanimement toute l'assemblée)

Si Custine nous échappe, nous sommes perdus ; il ne faut rien ménager ici et j'ose le dire avec franchise, s'il y avait plus d'énergie dans la convention, nous n'aurions pas besoin de pérorer ici pour échauffer les esprits. Custine serait destitué, arrêté et décrété d'accusation. Je ne dissimule pas que des hommes, amis secrets de Custine dans la Convention, chercheront à soustraire cet illustre scélérat à la vengeance des lois, à la juste punition qu'il a encourue. Il se trouvera peut-être dans la montagne quelques hommes assez lâches pour le défendre³⁴. Mais s'ils sont susceptibles de quelques sentiments, d'honneur et de probité, qu'ils tremblent ! Ils le croient ou veulent le croire innocent ; qu'ils se souviennent que Danton et Lacroix, en élevant la voix pour Dumouriez, nous ont plongé le couteau dans le sein. Cet exemple ne doit-il pas effrayer tous ceux qui défendent un homme généralement suspect. Quoi ! des hommes qui furent si constamment dupes de Dumouriez, que je crus égaré, comme je le crois encore, ne prouvent-ils pas combien il faut être réservé sur le compte de ceux dont on répond ? C'est ainsi que ces législateurs égarés, s'ils ne furent vraiment

³³ Quelques jours plus tard, dans le *Père Duchesne* N°264, Hébert légitime cette exigence de la bouche même de Marat par les termes suivants : « Il faut que tu fasses ce que je n'ai pu faire ».

³⁴ Hébert revient sur ce point dans le *Père Duchesne* N°266, diffusé le 31 juillet, dans les termes suivants : « Ainsi donc, foutre tandis que cet infâme brigand jetait de la poudre aux yeux de la Convention, et que certains badauds de la Montagne, dupes de ses singeries patriotiques, l'élevaient au-dessus des nous, il travaillait sourdement la ruine de la France. »

qu'égérés, sont responsables à la république de tous les maux que lui a fait leur protégé³⁵ (Très applaudi).

Je veux croire que ces deux hommes se sont trompés. Mais aujourd'hui, il ne faut plus être dupes. Rappelez aux députés cet exemple terrible, qu'ils frémissent d'une responsabilité si effrayante : les temps ne sont plus les mêmes, il faut être vrai, il faut dévoiler enfin de grandes vérités.

Citoyens, ne vous y trompez pas, quand Dumouriez nous a trahi, la somme de nos ressources était si grande encore. De toutes parts, des dons offerts à la patrie, des citoyens courant se ranger sous ses drapeaux nous assuraient la victoire. Mais si Custine trahissait dans la crise où nous nous trouvons aujourd'hui, la république ne pourrait peut-être plus s'en relever. Nos ressources sont épuisées et, je le dis, non tristement mais avec confiance, que c'est de là que nous tirerons notre salut s'aujourd'hui ; pour me servir d'une expression populaire³⁶, *nous jouons de notre reste*, il faut triompher ou périr. La liberté est perdue si Custine nous échappe. Il faut le conduire à l'échafaud.

(Oui, oui s'écrièrent plusieurs voix)

Oui, Custine est un scélérat, dont il faut avant tout punir les crimes. Nous serons tous anéantis si nous le renvoyons à son poste. Mais fut-il un homme vertueux, la loi de l'ostracisme lui sera applicable en ce moment, et se serait surtout celui de sauver la patrie, dont il a perdu la confiance aux dépens d'un seul homme. La prudence veut que nous ne remettions pas nos destinées entre ses mains ; il est suspect, cela doit suffire. Je me résume et je demande que la société nomme dans son sein une commission composée de douze membres intelligents, patriotes qui, après la levée des scellées³⁷, s'emparent du travail de Marat et le continuent pour nous servir en cas de besoin.

2° Qu'on prenne toutes les précautions pour s'assurer de lui, et qu'on ne lâche point ce scélérat qu'on ne l'ait conduit) la guillotine

(Vifs applaudissements)

³⁵ Hébert entame ici une campagne contre les montagnards modérés qui se précise dans le *Père Duchesne* N°264, par les propos de Marat en songe (« Il en est encore dans la convention, il en est de même à la Montagne quelques-uns que je démasquerai ») et culmine dans son *Père Duchesne* N°275 (22 août) à propos de « l'accaparement de savon que l'on fait pour blanchir Custine ». Hébert s'en prend non seulement aux montagnards qui « mitonnent la contre-révolution », en particulier « le bateleur Lacroix », mais aussi aux comités de la Convention, usurpateurs de « tous les pouvoirs ». La dénonciation contre Custine marque ainsi le point de départ d'une campagne pour la réorganisation du pouvoir exécutif à l'horizon de la mise à l'ordre du jour de la terreur.

³⁶ Expression populaire, familière qu'Hébert utilise, avec d'autres, dans le *Père Duchesne*. Ainsi il se réjouit, suite à son intervention que Custine soit en prison, et donc « siffle la linotte » sans plus pouvoir « mettre les Sans-culottes à chien et à chat » (N°266, 31 juillet).

³⁷ A vrai dire, les scellés sur les papiers de Marat seront levés le 26 juillet (Archives de la Seine, D 12 U (1) 6).

[Le cordelier Vincent³⁸ intervient à la suite d'Hébert et soumet aux jacobins des preuves écrites de la scélératesse de Custine depuis qu'il a pris le commandement de l'armée du Rhin. Il promet de les communiquer soit à la commission que la société nommera, soit à la tribune. Hébert prend alors de nouveau la parole]

Citoyens, il reste encore un abus à détruire. Ce n'est plus seulement Custine qu'il faut bannir et destituer, ce ne serait qu'un remède imparfait au mal, ce sont tous les nobles qui figurent dans nos armées, dans la magistrature, partout !, que nous devons proscrire. Le temps est venu de nous débarrasser des traîtres qui ont surpris notre confiance, et nous ont toujours si cruellement abusé. Votons leur destitution générale, leur nullité absolue. Que le peuple la demande, le peuple lui-même ; il l'obtiendra à coup sûr. Qu'il se rende en foule à la Convention, et qu'après avoir exposé tous leurs attentats, il se borne à demander leur expulsion. Qu'il se tienne en permanence jusqu'à ce qu'il l'obtienne. Il faut que le peuple encore une fois reprenne son caractère.

(Tout le monde : « Oui, oui, nous irons tous »).

S'il faut un successeur à Marat³⁹, s'il faut une seconde victime à l'aristocratie, elle est toute prête et bien résignée : c'est moi. Pourvu que j'emporte au tombeau la certitude d'avoir sauvé ma patrie, je suis trop heureux. Mais obtenons justice, réunissons nous tous et crions : plus de nobles... plus de nobles, les nobles nous assassinent.

Tout le monde se lève, et par un mouvement unanime promet d'appuyer cette juste demande.

Jacobins, peuple qui m'entendez, je m'attendais à ce sublime élan. Je savais bien qu'il existe parmi vous d'excellents patriotes, de zélés défenseurs de la liberté, aussi je ne désespérai point de ma patrie, tant qu'il existera des Jacobins. Je prédis que la république sera sauvée. Courage, union pour tous ! Guerre ouverte aux intrigants, aux aristocrates ! Destitution des nobles ! et nous aurons triomphé, tous les ennemis de la liberté seront vaincus.

(Vifs applaudissements)

Je demande donc que douze ou six de vos membres soient nommés pour aller sur le champ au comité de salut public demander la destitution des nobles des emplois civils et militaire.

³⁸ Autre dirigeant important du club des Cordeliers admis aux Jacobins, Vincent répercute le mot d'ordre énoncé ci-après par Hébert de destitution des nobles dès le 23 juillet aux Cordeliers dans les termes suivants : « Un des premiers commis de Bouchotte [le ministre de la guerre], Vincent s'engage à demander à tout individu qui se présentera pour demander une place, s'il est noble et à le faire exclure de tous les emplois de la république, quand il tiendra à cette infâme caste qu'il faut anéantir » (*Nouvelles politiques*).

³⁹ De fait, la presse soulignera fortement, dans les jours suivants, l'identification d'Hébert et du Père Duchesne à Marat : « Le Père Duchesne, qui s'est chargé du rôle pénible de dénonciateur public, au lieu et place de Marat, dénonce les généraux » (*Thermomètre du jour* du 30 juillet).

Je demande que tout le peuple se porte à la Convention pour demander la destitution de Custine et celle de tous les nobles.

(A ces mots, chacun se lève et promet d'appuyer la pétition proposée par Hébert⁴⁰)

Je demande donc que Custine soit mis en état d'arrestation, qu'il soit traduit devant le tribunal révolutionnaire et que sa tête tombe ; qu'à l'instant on nomme une commission pour recueillir tous les faits qui sont contre ce scélérat ; que des commissaires aillent sur le champ au comité de salut public pour lui faire part des sollicitudes qui agitent le peuple et que sur le champ Custine soit mis en état d'arrestation afin qu'il ne puisse échapper⁴¹.

Les trois propositions suivantes sont adoptées :

- que le peuple en masse aille à la Convention demander la destitution de tous les nobles ;
- qu'une commission de six membres soit nommée pour continuer l'ouvrage de Marat sur Custine ;
- que toutes les précautions possibles pour s'assurer, dans le jour même, de Custine, soient assurées⁴². »

⁴⁰ Plus largement, les *Annales de la République française* du 27 juillet précise « qu'on est disposé à suivre les moyens proposés par le *Père Duchesne* : tous les orateurs des groupes parlent dans ce sens », en particulier au sein du Club des Cordeliers.

⁴¹ Custine est arrêté le lendemain du réquisitoire d'Hébert. Il devient l'objet de toutes les conversations comme le note Dugas, l'agent du ministère de l'intérieur (Archives Nationales, F 1c III Seine 27) : « On ne cesse de s'entretenir de Custine. Partout il est accusé d'avoir trahi les intérêts de la chose publique. Les aristocrates seuls font semblant d'en douter. Aux Jacobins, on demande que sa tête tombe, et les tribunes applaudissent ». Il passera devant le Tribunal révolutionnaire et sera exécuté le 25 août à la grande joie du *Père Duchesne* : « Enfin le traître Custine joue à la main chaude » (N°278 diffusé dans les rues de Paris le 29 août). La campagne hébertiste de dénonciation contre Custine se termine donc le jour même de la mise à l'ordre du jour de la terreur au club des Jacobins. Elle s'avère ainsi exemplaire de mise à l'ordre du jour de la dénonciation, puis de la terreur pendant l'été 1793.

⁴² Précautions nécessaires si l'on en croît le récit d'Hébert au club des Jacobins le 24 juillet : « Hébert prend ensuite la parole sur Custine, et reproduit la motion qu'il avait fait dimanche. Nous avons gagné une grande victoire, dit le *Père Duchesne*, car Custine était prévenu par des Jacobins, et si nous n'eussions pas été au Comité de Salut Public, il allait nous échapper. Des chevaux étaient préparés et l'on conduisait Custine à son armée, à laquelle, se prétendant innocenté aux yeux de la Convention, il aurait parlé en maître et régné par la terreur » (*Journal historique et littéraire, Journal de la Montagne*)